

AINAY LE VIEIL

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	Collectivité SIAEP Charenton du Cher
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	* Eglise Saint-Martin (cad. AM 109) classement par arrêté du 17 janvier 1912 * Château : - Façades et toitures de l'ensemble du château (enceinte avec ses tours, poterne d'entrée et logis d'habitation) ; doutes ; oratoire et grand salon, situés au premier étage du logis d'habitation (cad. AM 186) classement par arrêté du 1er février 1968). - Deux pavillons d'entrée du jardin, dans le parc (cad. AM 176, 177); pêcherie et pièce d'eau voisine (cad. AM 88, 176, 177, 189 à 197, 229) ; potager, avec le canal qui l'entoure (cad. AM 189 à 197) ; chartreuses (cad. AM 229); portail d'entrée de la ferme (cad. AM 88) classement par arrêté du 03 décembre 1998 - Jardins et parc, ainsi que les murs de clôture (cad. AM 172 à 174, 179, 182, 189 à 197, 229, 233) Inscription par arrêté du 05 juillet 1993 - Le pont-canal «La Tranchasse» situé au lieu-dit «La Tranchasse» à Ainay-le-Viel et Colombiers (cad AD1) inscription par arrêté du 15 avril 2009 - Le pont canal de la Croix dit aussi «pont chatard» situé au lieu-dit «Pré Imbeau» à Ainay-le-Viel (cad AD 65) inscription par arrêté du 15 avril 2009	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL7	Servitudes d'alignement	- RD 97E rue de Drevant approuvé le 26/02/1887 - RD 1 rue des Acacias/rue Jean Valette/Place de l'Église/rue du Château approuvé le 20/08/1879	Arrêtés non pris au 8/11/2017, échanges avec le CD encours	Conseil Départemental du Cher Direction des routes Pyramides – Route de Guerry 18000 Bourges
EL 3	Servitudes de marchepied	- le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie 18000 Bourges

I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de distribution</u> : - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 9
PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT 18/SER
PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* câble RG 18-71 * fibre optique 02402	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	ligne Bourges - Mieczze	- loi du 15 juillet 1845 - article 6 du décret du 30/10/1935 modifié par la loi du 27/10/1942 - visibilité sur les voies publiques - code minier : articles 84 à 107 - code forestier : articles L.322-3 et L.322-4	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 Bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex

ARCOMPS

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	collectivité SIAEP Marche-Boischaut
EL7	Servitudes d'alignement	- RD 951 approuvé le 16/10/1838	Arrêté non pris au 8/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 9
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'Etat	* liaison hertzienne Saint Amand Montrond - Chateameillant - zone spéciale de dégagement l = 200 m	- décret du 21 février 1989	France Télécom SDR/IR 9 avenue Marie Curie BP 356 37703 La-Ville-aux-Dames Cédex
PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* câble RG 18-21 * câble RG 18-24 * câble RG 11-22	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex

ARDENNAIS

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	collectivité SIAEP Marche-Boischaux
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 9
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'Etat	* liaison hertzienne Saint Amand Montrond - Châteaumeillant zone spéciale de dégagement l = 200 m	- décret du 21 février 1989	France Télécom SDR/IR 9 avenue Marie Curie BP 356 37703 La-Ville-aux-Dames Cédex
PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* câble RG 18-21	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex

BEDDES

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	collectivité SIAEP Marche-Boischaud
EL7	Servitudes d'alignement	- RD 70 approuvé le 06/04/1880	Arrêté non pris au 8/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	<p>* <u>réseaux de transport</u> - liaison 400 Kv Breuil(le) - Marmagne</p> <p>* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)</p>	<p>* <u>réseaux de transport</u> - article L321-1 et suivants et L323-3 et suivants du code de l'énergie. - décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique. - décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par décret n° 85-1108 du 15/10/1985 et décret n° 93-629 du 25/03/1993.</p> <p>* <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire.</p> <p>- <u>Pour l'occupation du domaine privé</u>, servitudes établies en vertu des textes suivants :</p> <p>* Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP.</p> <p>* Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)</p>	<p>* <u>réseaux de transport</u> RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE</p> <p>* <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 9</p>
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex

CHATEAUMEILLANT

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	collectivité SIAEP Marche-Boischaut
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	* Eglise Notre-Dame dite du Chapitre (Mairie) : place de la Mairie : Toute la partie extérieure du pourtour de l'ancienne abside de l'église et le clocher ; à l'intérieur, toute la partie supérieure de l'ancienne abside contenant les fresques anciennes ainsi que les colonnes et chapiteaux faisant partie de cette salle (cad. AK 88) classement par arrêté du 22 juillet 1914 * Prieurale Saint-Etienne puis Saint-Genès : Eglise : place De Lattre de Tassigny : (cad. AD 125) Classement par liste de 1862 - r = 500 m * Maison dite aussi maison Gréguel (Petit Château) : rue de la Victoire : Château (petit) - (cad. AK 137) - Inscription par arrêté du 06 mai 1964	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL7	Servitudes d'alignement	- RD 943E approuvé le 16/03/1855 rue de la Libération/rue E. Berger - RD 70 approuvé le 29/04/1873 côté Beddes-avenue de la République/début rue E. Chenon - RD70 approuvé le 30/06/1869 côté Ste Sévère/rue Bazanerie/Place du Docteur Guyot/Rue Zoé Berger - RD 3 approuvé le 20/04/1872 rue St Martin	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de transport</u> - liaison 400 KV Breuil(le) - Marmagne	* <u>réseaux de transport</u> - article L321-1 et suivants et L323-3 et suivants du code de l'énergie. - décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique. - décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par décret n° 85-1108 du 15/10/1985 et décret n° 93-629 du 25/03/1993.	* <u>réseaux de transport</u> RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE

		<p>* <u>réseaux de distribution</u></p> <p>- lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basses tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)</p>	<p>* <u>réseaux de distribution</u></p> <p>- <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire.</p> <p>- <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> : servitudes établies en vertu des textes suivants :</p> <p>* Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP.</p> <p>* Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)</p>	<p>* <u>réseaux de distribution</u></p> <p>ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex</p>
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'Etat	<p>1) liaison hertzienne Saint Amand Montrond - Châteaumeillant zone spéciale de dégagement l = 200 m</p> <p>2) Station hertzienne de Châteaumeillant (Les Valettes) zone secondaire de dégagement l = 200 m sur 1000 m de long</p>	<p>1) décret du 21 février 1989</p> <p>2) décret du 21 février 1989</p>	<p>1 et 2) France Télécom SDR/IR 9 avenue Marie Curie BP 356 37703 La-Ville-aux-Dames Cédex</p>
PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	<p>* ligne RG 18-76 * ligne RG 18-722 * ligne RG 18-91 * Fibre optique 18709</p>	<p>- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications</p>	<p>Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps</p>
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	<p>Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990</p>	<p>Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18</p>	<p>Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex</p>

CULAN

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	collectivité SIAEP Marche-Boischaud
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	* Château : - Château à l'exception des parties classées (cad. AI 246) inscription par arrêté du 02 mars 1926 - Façades et toitures (cad. AI 246) Classement par arrêté du 02 juin 1956 * Pont romain sur la rivière l'Arnon (non cad. dom. public) inscription par arrêté du 16 juin 1986	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
AC 2	Servitudes de protection des sites et des monuments naturels	* château de Culan, ses abords avec communs, dépendances, place de l'église, esplanade et une partie du village – site classé par arrêté du 30 août 1937 * abords du château de Culan et rivière, comprenant : une grange, un pré et un taillis au nord de la rivière Site inscrit par arrêté du 30 août 1937	- loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque	DREAL 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL7	Servitudes d'alignement	- RD 943 approuvé le 16/10/1867 Grande rue/rte de Montluçon - RD 65 approuvé le 19/08/1879 rte du Châtelet - RD 997 approuvé le 16/10/1867 rte de Saint Amand	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue des St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex

Date mise à jour : 19/04/2018

PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* ligne RG 11-22 * ligne RG 18-135 * ligne RG 18-78 * ligne RG 18-74	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex

EPINEUIL LE FLEURIEL

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	collectivité SIAEP Epineuil Le Fleureil
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	* Eglise Saint-Martin (cad. AB 156) inscription par arrêté du 17 septembre 1986 * Château de Cornançay : Façades et toitures ; escalier principal intérieur avec sa rampe en fer forgé (cad. YH 16) inscription par arrêté du 03 mars 1987). * Ecole (ancienne école d'Alain Fournier) (musée) (cad. AB 133) inscription par arrêté du 27 avril 1972). * Motte castrale : le Bourg : Motte avec son fossé (cad. AB 6, 7) inscription par arrêté du 21 août 1987	loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL 3	Servitudes de marchepied	- le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	D.D.T/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex
PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Epineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT 18/SER
PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* ligne RG 18-133 * ligne RG 18-136 * fibre optique 02402	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps

Date mise à jour : 19/04/2018

T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	- ligne Bourges - Miécaze	- loi du 15 juillet 1845 - article 6 du décret du 30/10/1935 modifié par la loi du 27/10/1942 - visibilité sur les voies publiques - code minier : articles 84 à 107 - code forestier : articles L.322-3 et L.322-4	SNCF -Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex

FAVERDINES

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	collectivité SIAEP Marche-Boischaud
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	* Maison forte de Chaudenay : bâtiments actuels en ruine et leur environnement (cad. ZA20 - 28) inscription par arrêté du 21 août 1987).	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz	*Canalisation DN150-1977- VESDUN-ORVAL	AP N° 2016-DDCSPP-031 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême cedex
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP87716 45077 Orléans Cédex
PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* ligne RG 18-24	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex

IDS SAINT ROCH

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	collectivité SIAEP Marche-Boischaut
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	* Eglise Saint Martin et Saint Roch : chevet, transept et façade (cad. AX 23) inscription par arrêté du 02 mars 1926	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL7	Servitudes d'alignement	- RD 70 approuvé le 03/04/1895 route de Morlac - RD 69 approuvé le 03/04/1895 route du Chatelet	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de transport</u> - liaison 400 KV N°1 : Breuil(le) - Marmagne * <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de transport</u> - article L321-1 et suivants et L323-3 et suivants du code de l'énergie. - décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique. - décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par décret n° 85-1108 du 15/10/1985 et décret n° 93-629 du 25/03/1993. * <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * <u>Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)</u>	* <u>réseaux de transport</u> RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE * <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex

Date mise à jour : 19/04/2018

PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	- câble RG 18-129	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex

INEUIL

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	collectivité SIAEP Marche Boischaut
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques	* église Saint Martin (cad B5, 526) classement par liste de 1862	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL7	Servitudes d'alignement	- RD 144 (approuvé le 09/07/1903)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'État	* liaison hertzienne Saint Amand Montrond - Lignières zone spéciale de dégagement l = 200 m	- décret du 23 janvier 1989	France Télécom SDR/IR 9 avenue Marie Curie BP 356 37703 La-Ville-aux-Dames Cédex
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* câble RG 18-102	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps

Date mise à jour : 19/04/2018

T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex
----	---	--	---	---

LA CELETTE

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	Collectivité SIAEP Marche-Boischaut
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques	Maison forte de Chaudenay : bâtiments actuels en ruine et leur environnement (ZA 20, 28) – Inscription par arrêté du 21 août 1987 sur la commune de Faverdines (le périmètre de 500 m empiète sur la commune de La Celette) * Le château de Poisieux, les parties suivantes : le corps de logis en totalité, la tour carrée qui flanque le pignon sud du corps de logis, les murs de clôture de la cour et les bâtiments qui leur sont adossés, la cour, la tour d'angle sud-est (tour de la chapelle) en totalité, les vestiges de la grosse tour nord-est (cad D 742 et D 836) sur la commune de Saint Georges de Poisieux : inscription par arrêté du 16 octobre 2009 (le périmètre de 500 m empiète sur la commune de La Celette)	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL7	Servitudes d'alignement	- RD1 approuvé le 08/10/1868 - RD 62 approuvé le 18/08/1903 Chadet	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex
PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* câbleRG 18-24	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps

Date mise à jour : 19/04/2018

T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex
----	---	---	---	---

LA PERCHE

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	Mairie de La Perche route d'Urçay 18200 La Perche
EL 3	Servitudes de marchepied	- le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	D.D.T 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL7	Servitudes d'alignement	- RD 118 approuvé le 29/10/1927 route d'Urçay - RD 62 approuvé le 25/04/1881 Buhard – route de Saulzais	Arrêté non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex
PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT 18/SER
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'État	Liaison hertzienne de Saint Amand Montrond / Le bois Lelu à Urçay / Les Combles (Allier) zone spéciale de dégagement l = 118 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2
PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* fibre optique 02402	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps

Date mise à jour : 19/04/2018

T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	- ligne Bourges - Mecaze	- loi du 15 juillet 1845 - article 6 du décret du 30/10/1935 modifié par la loi du 27/10/1942 - visibilité sur les voies publiques - code minier : articles 84 à 107 - code forestier : articles L.322-3 et L.322-4	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex

LE CHATELET

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	collectivité SIAEP Marche-Boischaut
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	* Abbaye Notre Dame de Puyferrand : Puyferrand (cad. AS171) classement par arrêté du 15 avril 1911	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL7	Servitudes d'alignement	- RD 951 approuvé le 23/05/1871 rue Grande / rue Nationale - RD 3 approuvé le 02/06/1869 rue des Chaumes	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 Avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'Etat	* liaison hertzienne Saint Amand Montrond - Châteaumeillant - zone spéciale de dégagement l = 200 m	- décret du 21 février 1989	France Télécom SDR/IR 9 avenue Marie Curie BP 356 37703 La-Ville-aux-Dames Cédex
PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	- câble RG 18-131 - câble RG 18-130 - câble RG 18-21 - câble RG 18-158 - câble RG 18076	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex

LOYE SUR ARNON

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	collectivité SIAEP Marche-Boischaut
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	* Eglise Saint Martin (cad. AB 70) inscription par arrêté du 27 décembre 1926) * Manoir des Girouettes : façades et toitures du corps de logis principal (cad. AB 1) inscription par arrêté du 1 ^{er} octobre 1974)	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL7	Servitudes d'alignement	- RD 951 approuvé le 11/01/1838 rue d'Arnonval/rue des Treizes Blés	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'Etat	* liaison hertzienne Saint Amand Montrond - Chateameillant - zone spéciale de dégagement l = 200 m	- décret du 21 février 1989	France Télécom SDR/IR 9 avenue Marie Curie BP 356 37703 La-Ville-aux-Dames Cédex
PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	*câble RG 18-21 *câble RG 11-22	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps

Date mise à jour : 19/04/2018

T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex
----	---	--	---	---

MAISONNAIS

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	collectivité SIAEP Marche-Boischaut
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	* Eglise Saint Pierre et Saint Paul : le bourg (cad. AM 69) inscription par arrêté du 06 octobre 1925 * prieuré d'Orsan : orsan (cad AB 22) inscription par arrêté du 27 mars 1926 r = 500 m	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL7	Servitudes d'alignement	RD 70 approuvé le 22/12/1877	Arrêté non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de transport</u> - liaison 400 KV N°1 : Breuil(le) - Marmagne * <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de transport</u> - article L321-1 et suivants et L323-3 et suivants du code de l'énergie. - décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique. - décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par décret n° 85-1108 du 15/10/1985 et décret n° 93-629 du 25/03/1993. * <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* <u>réseaux de transport</u> RTE GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE * <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex

Date mise à jour : 19/04/2018

PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* ligne RG 18-130 * ligne RG 18-129	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex

MORLAC

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	collectivité SIAEP Marche-Boischaud
EL7	Servitudes d'alignement	- RD3 approuvé le 22/08/1882 route du Châtelet - RD 70 approuvé le 18/08/1875	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- * <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie – DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'Etat	* liaison hertzienne Saint Amand Montrond - Lignièrès zone spéciale de dégagement l = 200 m	- décret du 23 janvier 1989	France Télécom SDR/IR 9 avenue Marie Curie BP 356 37703 La-Ville-aux-Dames
PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	*câble RG 18-131	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex

PREVERANGES

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	collectivité SIAEP Marche-Boischaut
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	* Maison « Châtelet »: RD 997 chemin rural dit « du Moulin » : façades et toitures (cad. BD 116 Inscription par arrêté du 2 juillet 1997	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL7	Servitudes d'alignement	- RD 997 approuvé le 31/10/1871 - RD 3 approuvé le 31/10/1871	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de transport</u> - liaison 400 KV N°1 Breuil(le) - Marmagne * <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de transport</u> - article L321-1 et suivants et L323-3 et suivants du code de l'énergie. - décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique. - décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par décret n° 85-1108 du 15/10/1985 et décret n° 93-629 du 25/03/1993. * <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie – DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* <u>réseaux de transport</u> RTE Réseau des Transports d'Electricité Groupe GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE * <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex

Date mise à jour : 19/04/2018

PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* câble RG 18-134 * câble RG 18-171	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex

REIGNY

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	collectivité SIAEP Marche-Boischaud
EL7	Servitudes d'alignement	- RD 38 approuvé le 25/11/1876	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide – Route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie – DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'Etat	* liaison hertzienne Saint Amand Montrond - Châteaumeillant zone spéciale de dégagement l = 200 m	- décret du 21 février 1989	France Télécom SDR/IR 9 avenue Marie Curie BP 356 37703 La-Ville-aux-Dames Cédex
PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* câble RG 11-22 * câble RG 18-135	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex

REZAY

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	collectivité SIAEP Marche-Boischaud
EL7	Servitudes d'alignement	RD 80 approuvé le 18/08/1891 rue George Sand	Arrêté non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA -et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie – DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex
PT1	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques	PSR de La Châtre – Saint Christophe en Boucherie	- décret ministériel du 21/07/1970 (plan n° 180)	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex
PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'État	* centre radioélectrique de Saint Christophe en Boucherie (36) - (n° CCT 3624001) zone secondaire de dégagement R = 970 m secteur de dégagement R = 5000 m	- décret ministériel du 21/07/1970 (plan n° 180)	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex

SAINT CHRISTOPHE LE CHAUDRY

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	collectivité SIAEP Marche-Boischaut
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	Château de la Forêt-Grailly : Façades et toitures du château ; à l'intérieur : les trois salles voûtées situées au rez-de-chaussée (cad. AE 57) inscription par arrêté du 18 novembre 1987	loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL7	Servitudes d'alignement	- RD 997 approuvé le 04/04/1837 - RD 62B approuvé le 11/04/1893	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * <u>Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)</u>	* <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex
PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* câble RG 11-22	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex

SAINT GEORGES DE POISIEUX

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	Collectivité SIAEP Drevant
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	* Eglise Saint Georges ° cad B 59 ° classement par arrêté du 23 octobre 1907 * Eglise Saint Paul à Soye l'église : - portail classement par arrêté du 07 février 1921 - église à l'exception du portail classé (cad. ZM 51) inscription par arrêté du 23 février 1965 * Rempart préhistorique de l'éperon barré dit aussi le Camp de César : la Camp de César (cad ZB 44) - classement par arrêté du 24 octobre 1967 sur la commune de la Groutte * Le château de Poisieux, les parties suivantes : le corps de logis en totalité, la tour carrée qui flanque le pignon sud du corps de logis, les murs de clôture de la cour et les bâtiments qui leur sont adossés, la cour, la tour d'angle sud-est (tour de la chapelle) en totalité, les vestiges de la grosse tour nord-est (cad D 742 et D 836) inscription par arrêté du 16 octobre 2009	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 rue de la pyrotechnie 18000 Bourges
AS 1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	Captage de « Pissy » avec périmètres de protection immédiate et rapprochée	- arrêté n° 2003-1-1619 du 05 décembre 2003 - article L 1321.2 du code de la santé publique - articles L 214-3 et 215-13 du code de l'environnement - décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001	Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire (ARS) Délégation Départementale du Cher 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL 3	Servitudes de marchepied	- Le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	DDT /SER 6 place de la pyrotechnie 18000 Bourges
EL7	Servitudes d'alignement	RD 64 approuvé le 23/08/1887	Arrêté non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges
I3	Servitudes relatives l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz	*Canalisation DN150-1977-Vesdun-Orval	AP N° 2016-DDCSPP-059 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex

I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * <u>Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)</u>	* <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex
INT1	Servitudes au voisinage des cimetières	- cimetière communal r = 35 m	* article L.361-1 et suivants du codes des communes	Collectivités locales
PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT 18/SER
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'État	- liaison hertzienne Saint Amand Montrond Chateaumeillant zone spéciale de dégagement - l = 200 m	- décret du 21 février 1989	France Télécom SDR/IR 9 avenue Marie Curie BP 356 37703 La-Ville-aux-Dames Cédex
PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	*câble RG 18-24 *câble RG 11-22 * fibre optique 02402	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	- Bourges - Miécaze	- loi du 15 juillet 1845 - article 6 du décret du 30/10/1935 modifié par la loi du 27/10/1942 visibilité sur les voies publiques - code minier : articles 84 à 107 - code forestier : articles L.322-3 et L.322-4	SNCF - Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex

SAINT HILAIRE EN LIGNIERES

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	SIAEP Lignières 2 rue du Docteur Bonnet 18160 Lignières
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	* Prieuré Saint Hilaire de Bornes : transept, choeur et crypte (cad AB 36) classement par arrêté du 10 avril 1912 * château du Plaix, douves, façades et toitures du château, cheminée du 16 ^e siècle située au rez de chaussée du corps de logis en fond de cour (cad F567, 568) inscription par arrêté du 13 novembre 1995	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL7	Servitudes d'alignement	- RD 65 (approuvé le 22/04/1884) - RD 193 approuvé le 21/06/1877	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD - Arrêté non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * <u>Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)</u>	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex
PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles	Plan de prévention des risques inondation (PPRI de l'Arnon)	arrêté préfectoral le 13 Octobre 2004 .	DDT 18/SER
PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centre d'émission et de réception exploités par l'État	* centre radioélectrique de Saint Christophe en Boucherie (36) - (n° CCT 3624001) zone secondaire de dégagement R = 970 m secteur de dégagement R = 5000 m	Décret du 21 juillet 1970	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex

Date mise à jour : 19/04/2018

PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* câble RG 18-129	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex

SAINT JEANVRIN

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	collectivité SIAEP Marche-Boischaut
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	* Eglise Saint Georges ° cad AB 35 ° classement par arrêté du 8 juillet 1911	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL7	Servitudes d'alignement	RD 128 approuvé le 29/11/1911	Arrêté non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de transport</u> - liaison 400 KV N°1 Breuil(le) - Marmagne * <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de transport</u> - article L321-1 et suivants et L323-3 et suivants du code de l'énergie. - décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique. - décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par décret n° 85-1108 du 15/10/1985 et décret n° 93-629 du 25/03/1993. * <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire.	* <u>réseaux de transport</u> RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE * <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex

Date mise à jour : 19/04/2018

			<p>- Pour l'occupation du domaine privé, servitudes établies en vertu des textes suivants :</p> <p>* Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP.</p> <p>* Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)</p>	
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'Etat	* liaison hertzienne Saint Amand Montrond - Châteaumeillant zone spéciale de dégagement l = 200 m	- décret du 21 février 1989	France Télécom SDR/IR 9 avenue Marie Curie BP 356 37703 La-Ville-aux-Dames Cédex
PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* Câble RG 18-76	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex

SAINT MAUR

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	collectivité SIAEP Marche-Boischaut
EL7	Servitudes d'alignement	- RD 162 approuvé le 29/03/1906 Le Mas - RD 162 approuvé le 02/09/1880	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* réseaux de distribution - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'Etat	* liaison hertzienne Saint Amand Montrond - Châteaumeillant zone spéciale de dégagement l = 200 m	- décret du 21 février 1989	France Télécom SDR/IR 9 avenue Marie Curie BP 356 37703 La-Ville-aux-Dames Cédex
PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	- Câble RG 18076	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex

SAINT PIERRE LES BOIS

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	collectivité SIAEP Marche-Boischaut
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	* Eglise Saint Pierre (cad. C3, 662) inscription par arrêté du 24 février 1926	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL7	Servitudes d'alignement	- RD 3 approuvé le 17/11/1894 - RD 69 approuvé le 17/11/1894	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex
PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	- Câble RG 18-131	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex

SAINT PRIEST LA MARCHE

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	collectivité SIAEP Marche-Boischaut
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	<p>* <u>réseaux de transport</u></p> <p>- liaison 400 KV N°1 Breuil(le) - Marmagne</p> <p>* <u>réseaux de distribution</u></p> <p>- lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension)</p> <p>- lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)</p>	<p>* <u>réseaux de transport</u></p> <p>- article L321-1 et suivants et L323-3 et suivants du code de l'énergie. - décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique. - décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par décret n° 85-1108 du 15/10/1985 et décret n° 93-629 du 25/03/1993.</p> <p>* <u>réseaux de distribution</u></p> <p>- <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire.</p> <p>- <u>Pour l'occupation du domaine privé</u>, servitudes établies en vertu des textes suivants :</p> <p>* Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP.</p> <p>* Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)</p>	<p>* <u>réseaux de transport</u></p> <p>RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE</p> <p>* <u>réseaux de distribution</u></p> <p>ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex</p>
PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* câble RG 18-134	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex

SAINT SATURNIN

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	collectivité SIAEP Marche-Boischaud
EL7	Servitudes d'alignement	RD 3 approuvé le 20/04/1872	Arrêté non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de transport</u> - liaison 400 KV N°1 Breuil(le) - Marmagne * <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de transport</u> - article L321-1 et suivants et L323-3 et suivants du code de l'énergie. - décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique. - décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par décret n° 85-1108 du 15/10/1985 et décret n° 93-629 du 25/03/1993. * <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* <u>réseaux de transport</u> RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE * <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex
PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* câble RG 18-91 * câble RG 18-74 * câble RG 18-722 * câble RG 18-171	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex

SAULZAIS LE POTIER

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	collectivité SIAEP Marche-Boischaut
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	*château de la Lande : plateforme du château ; douves ; dans l'ancienne basse-cour : façades et toitures, des bâtiments subsistants de la ferme du 18 ^e siècle, à savoir l'ancienne maison du fermier, l'ancien bâtiment d'habitation et le petit édifice de plan circulaire élevé à l'angle sud ; bâtiment néo - classique : cad. D 144, 149 à 152, 154 inscription par arrêté du 24 février 1992) - r = 500 m	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL7	Servitudes d'alignement	- RD 64 approuvé le 30/09/1876 - RD 64 approuvé le 16/02/1864 - RD 62 approuvé le 16/02/1864 - RD 62 approuvé le 16/02/1864 Le bourg	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges
I3	Servitudes relatives l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz	*Canalisation DN150-1977- Vesdun-Orval	AP N° 2016-DDCSPP-068 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex
PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* ligne RG 18-24 * ligne RG 18136	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps

Date mise à jour : 19/04/2018

T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex
----	---	---	---	---

SIDIAILLES

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	collectivité SIAEP Marche-Boischaud
AC 2	Servitudes de protection des sites et des monuments naturels	*lac de Sidiailles et ses abords site inscrit par arrêté du 23 septembre 1983	- loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque	DREAL 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
AS 1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	- captage sans périmètre de protection	- arrêté du 28 avril 1998 - article L 1321.2 du code de la santé publique - articles L 214-3 et 215-13 du code de l'environnement - décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001	A.R.S 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL 7	Servitudes d'alignement	* <u>Voies communales</u> - VC 1 (de Raucier à l'intersection avec la VC 104) - approuvé le 04/04/1913 - VC 1 (de l'intersection avec la VC 104 au bourg de Sidiailles) approbation du 28 avril 1914 * VC 2 approbation du 17/05/1892	* <u>Voies communales</u> - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* <u>Voies communales</u> Mairie de Sidiailles le bourg 18270 Sidiailles
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex
PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* câble RG 18-74 * câble RG 18164	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps

Date mise à jour : 19/04/2018

T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex
----	---	---	---	---

TOUCHAY

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	collectivité SIAEP Marche Boischaud
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	* église Saint Martin (cad. AB 248) inscription par arrêté du 24 février 1926 * château de l'Isle sur Arnon (cad ZO 50) inscription par arrêté du 24 février 1926 * église Saint Martin et Saint Roch : Chevet, transept et façade (cad. AX 23) ,inscription par arrêté du 02 mars 1926, sur la commune de Ids Saint Roch * Prieuré d'Orsan (commune de Maisonnais) : Orsan (cad. AB 22) : inscription par arrêté du 27 mars 1926 * Prieuré Saint-Hilaire de Bornes (commune de Saint-Hilaire-en-Lignièrès) Eglise Saint Hilaire : transept, chœur et crypte (cad. AB 36): classement par arrêté du 10 avril 1912	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL7	Servitudes d'alignement	- RD 69 (approuvé le 22/08/1874)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de transport</u> - liaison 400 KV N°1 Breuil(le) – Marmagne * <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTAet BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de transport</u> - article L321-1 et suivants et L323-3 et suivants du code de l'énergie. - décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique. - décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par décret n° 85-1108 du 15/10/1985 et décret n° 93-629 du 25/03/1993. * <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire.	* <u>réseaux de transport</u> RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE * <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex

			<p>- <u>Pour l'occupation du domaine privé</u>, servitudes établies en vertu des textes suivants :</p> <p>* Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP.</p> <p>* <u>Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)</u></p>	
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* câble RG 18-129	<p>- articles L.46 à L.53</p> <p>- article 48 alinéa II</p> <p>- articles D 408 à D 411</p> <p>du code des postes et télécommunications</p>	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	<p>Code de l'Aviation Civile :</p> <p>- articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus</p> <p>code de l'urbanisme :</p> <p>-articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18</p>	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex

VESDUN

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	collectivité SIAEP Marche-Boischaut
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	*église Saint Cyr : église cad. AB 94 inscription par arrêté du 14 janvier 1994 r = 500 m	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
AC 2	Servitudes de protection des sites et des monuments naturels	*vieux village de Vesdun et son église site inscrit par arrêté du 28 juillet 1981	- loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque	DREAL 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL7	Servitudes d'alignement	- RD4 approuvé le 22/08/1900 - RD 67 approuvé le 22/08/1900 côté St Désiré - RD 67 approuvé le 29/07/1893 côté Saulzais	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges
I3	Servitudes relatives l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz	*Canalisation DN80-1990-BRT Vesdun *Canalisation DN150-1977-Vesdun-Orval <u>Ouvrage ne traversant pas la commune mais dont les zones d'effets atteignent cette dernière :</u> *Canalisation Centre Est <u>Installations annexes situées sur la commune :</u> *Vesdun – livraison *Vesdun La Presle - sectionnement	AP N° 2016-DDCSPP-073 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire.</u>	* <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex

Date mise à jour : 19/04/2018

			<p>- Pour l'occupation du domaine privé, servitudes établies en vertu des textes suivants :</p> <p>* Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP.</p> <p>* Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)</p>	
PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* câble RG 18-78	<p>- articles L.46 à L.53</p> <p>- article 48 alinéa II</p> <p>- articles D 408 à D 411</p> <p>du code des postes et télécommunications</p>	<p>Orange</p> <p>UPR Ouest / centre Val de Loire</p> <p>18-22 avenue de la République</p> <p>37700 Saint Pierre des Corps</p>
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	<p>Code de l'Aviation Civile :</p> <p>- articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus</p> <p>code de l'urbanisme :</p> <p>-articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18</p>	<p>Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA</p> <p>Zone aéroportuaire</p> <p>CS 14321</p> <p>44343 BOUGUENAIS Cédex</p>